



Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

Politique d'asile

1

<i>La crise des réfugiés</i> _____	2
<i>Le Taurillon, Fédéraliser la politique d'asile</i> _____	2
<i>Le Taurillon, Politique de répartition des réfugiés dans l'Union européenne : un échec cuisant ?</i> _____	5
<i>Le Taurillon, Pour en finir avec les mascarades étatiques</i> _____	6
<i>Le Taurillon, Abattons les murs</i> _____	8

La crise des réfugiés

Le Taurillon, *Fédéraliser la politique d'asile*

Laurent Nicolas, 29 juin 2015

La politique d'asile a resurgi dans le débat public sous l'effet de la crise migratoire qui touche l'Europe. C'est en quelque sorte la pression des migrants en Méditerranée qui a « européanisé » la question de l'octroi de l'asile aux réfugiés, cantonnée jusqu'ici à un cadrage médiatique et politique très national. À l'évidence, ce carcan est devenu trop étroit pour épuiser le débat. Ainsi, dire comme António Vitorino, commissaire européen à la Justice et aux Affaires intérieures entre 1999 et 2004, qu'il faut un « système européen commun d'asile », c'est dire en réalité qu'il faut fédéraliser la politique d'asile.

2

Octroyer l'asile à un réfugié politique est fondamentalement un motif de fierté. Pour ce qui concerne la France et son histoire nationale, c'est un geste intrinsèquement républicain, hérité de 1789, en ce qu'il revient à témoigner aux réfugiés à nos portes la même fraternité que celle qui fonde le pacte social en vigueur sur notre sol.

Si tous les pays européens n'ont pas la même relation historique avec l'octroi de l'asile, il n'en reste pas moins que cette relation au monde, et à ceux qui, dans le monde, cherchent la paix, l'Etat de droit, la démocratie, est une application concrète des valeurs universelles qui sont au cœur de l'idée européenne.

Sur le plan du droit, la politique d'asile est assise sur le socle des valeurs fondamentales et des principes généraux du droit qui régissent l'Union. C'est donc logiquement qu'elle est prévue par les traités : l'Union « développe une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières extérieures qui est fondée sur la solidarité entre États membres » peut-on lire à l'article 67 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Ce cadre juridique a été précisé par les accords de Schengen puis par le Règlement de Dublin de 2003, qui constitue le cœur de la politique d'asile et, malheureusement, en contient toutes les failles. Le Règlement Dublin avait deux objectifs principaux : déterminer le pays en charge de traiter la

demande d'asile d'une part, et fixer des critères clairs afin d'harmoniser les conditions d'attribution entre les différents Etats membres.

C'est parce qu'elle ne permet pas, dans les faits, d'atteindre ces deux objectifs que la politique européenne d'asile est aujourd'hui en faillite. Avec Dublin le pays qui doit traiter la demande d'asile est celui par lequel les migrants sont entrés sur le territoire de l'Union : cette situation est insoutenable pour l'Italie, la Grèce et tous les principaux pays d'accueil et déroge au principe de solidarité qui doit tenir lieu de boussole dans la conduite de cette politique. Par ailleurs, l'harmonisation des critères d'attribution de l'asile entre les Etats membres reste une chimère à tel point que « les chances de succès pour un demandeur d'asile afghan sont de 1 % en Grèce et de 75 % en Suède », expliquait l'ancien commissaire européen António Vitorino.

Depuis 2003, dans les Etats membres, comme à la Commission européenne, tout le monde le sait, et tout le monde regarde ailleurs. Jusqu'à la guerre civile en Syrie, jusqu'au champ de ruine libyen, jusqu'à la folle dérive totalitaire et sanglante en cours en Erythrée. Trois tragédies qui ont poussé des dizaines de milliers d'hommes et de femmes à tout risquer pour échapper à la mort et reconquérir leur liberté.

Le sujet s'est donc imposé à l'agenda, sous la pression des images et de leur retentissement dans une opinion publique européenne médusée et, disons le, bien peu encline à faire preuve d'empathie tant la crise et le chômage ont rétréci les horizons.

L'Europe a trois défis devant elle : l'identification et l'enregistrement des demandeurs d'asile à leur arrivée, la répartition équitable de ces demandes dans les pays de l'Union, et l'harmonisation des critères d'octroi. Le premier est un défi davantage technique et logistique, les deux autres sont éminemment politiques.

Lorsque les migrants arrivent dans l'espace Schengen, aujourd'hui en Italie ou en Grèce, ils doivent être pris en charge dans ce qu'il faut appeler par son nom : un centre de tri. Si les Européens veulent collectivement assumer la capacité à accueillir les réfugiés politiques, ils doivent être en mesure, à l'inverse, de renvoyer dans leur pays d'origine les migrants économiques qui formulent des demandes abusives de protection politique. Ces centres, les « hot spot », font dans leur ensemble consensus et devraient voir le jour à moyen terme grâce au renforcement des moyens de l'agence Frontex.

Le point qui a cristallisé les débats à la suite des premières propositions de la Commission européenne, c'est celui de la répartition entre les pays de l'Union européenne des migrants identifiés comme demandeurs d'asiles légitimes. Qui dit répartition, dit critères de répartition et donc foire d'empoigne aux intérêts nationaux, chaque État membre ayant de bonnes raisons pour minorer ou majorer un critère afin de diminuer son quota de demandeurs. Ce schéma, inhérent au fonctionnement intergouvernemental de l'Union, devient insupportable lorsqu'il s'agit d'êtres humains en détresse. L'intergouvernementalisme abaisse les valeurs de l'Union, il est immoral, il faut en sortir au plus vite.

L'Europe doit enfin rétablir l'égalité pour tous les demandeurs d'asile en harmonisant une bonne fois pour toute les critères. Cela ne pourra se faire qu'au moyen d'une fédéralisation de la politique d'asile : compétence transmise pleinement à l'Union qui en assure le pilotage et en fixe les grandes orientations, et administrée par les Etats membres en respect du principe de subsidiarité.

Un uniforme européen pour les gardiens de nos frontières extérieures, des centres européens d'enregistrement des demandeurs d'asile légitimes à leur arrivée, une assignation des demandeurs à un Etat membre au regard de critères ne faisant pas l'objet d'un marchandage mais répondant à l'intérêt général européen et à l'efficacité de nos politiques et enfin une procédure de traitement des demandes et d'octroi de l'asile fondée sur des critères uniques définis dans un règlement européen s'imposant aux Etats membres pour rétablir l'égalité dans toute l'Union : la route est tracée, n'attendons plus un autre naufrage, sortons par le haut, sortons par l'Europe.

Le Taurillon, *Politique de répartition des réfugiés dans l'Union européenne : un échec cuisant ?*

James Crisp, 6 octobre 2016

La crise a révélé de profondes divisions entre les Etats membres de l'Union et on a vu la réintroduction partielle des contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, dans le but d'empêcher la poursuite du voyage des réfugiés vers l'Allemagne ou d'autres pays d'accueil. « Nous pouvons gérer efficacement les procédures d'asile et les migrations en Europe, tout en préservant l'Espace Schengen, si et seulement si nous travaillons tous ensemble dans un esprit de solidarité et de responsabilité. » insiste le premier vice-président de la Commission européenne Frans Timmermans.

5

Le fait que la Hongrie ait organisé le 2 octobre un référendum sur la politique migratoire de l'Union Européenne, montre clairement que cette solidarité n'a pas toujours lieu. Les citoyens hongrois se sont prononcés à 98% contre la politique de quotas de réfugiés décidée par l'Union Européenne, d'après lesquels les nouveaux demandeurs d'asile doivent être répartis au sein des Etats membres de l'Union. Ce référendum a été cependant invalidé en raison d'une trop faible participation de l'électorat. De même, le Royaume-Uni dispose d'un opt-out (clause de non-participation) en matière de politique de droit d'asile de l'Union Européenne et ne participe donc pas au mécanisme de répartition des réfugiés. Pour autant, le vote en faveur du Brexit en juin dernier a été massivement motivé par "l'immigration de masse" que subiraient les insulaires...

Le Taurillon, *Pour en finir avec les mascarades étatiques*

Marion Larché, 18 septembre 2015

Nous laisser croire que la solution sera européenne quand on sait qu'en matière d'asile et d'immigration, les cartes se jouent et se distribuent individuellement faute d'intégration politique dans ce domaine, n'est que leurre et illusion. Faut-il rappeler – préciser – que l'article 68 TFUE prévoit que « le Conseil européen définit à l'unanimité les orientations de la politique d'immigration et d'asile » ? L'affirmation renouvelée de la superpuissance du Conseil européen éloigne encore davantage les espoirs de résolution efficace de cette crise humanitaire, et entérine avec eux, les attentes et exigences démocratiques. Et le Conseil de ministres de l'Intérieur de lundi dernier a démontré une nouvelle fois son incapacité à agir. François Hollande l'avait rappelé : « le Parlement européen pourra débattre de la question dans les prochains jours ». L'on ne peut s'en réjouir lorsque l'on sait qu'il est la seule institution européenne dont les membres sont élus au suffrage universel direct !

Cette responsabilité européenne appelle aussi une réponse efficace et cohérente, non protectrice de la défense de chaque intérêt étatique. « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts », disait Isaac Newton. L'Europe forteresse se voit ériger en une terre semée de murs, de barbelés et de frontières militairement contrôlées. Début septembre, l'Allemagne demandait encore à l'Italie de renforcer les contrôles au tunnel de Brenner à la suite de l'afflux massif de migrants. Comme si les forteresses pouvaient empêcher des êtres humains, en quête de paix et de liberté, de risquer leurs propres vies pour les franchir... On parle de « répartition des demandeurs d'asile ». Le président français l'a annoncé, « la France accueillera 24 000 personnes ». On envisage que les capitales refusant de participer à cette répartition verseraient une somme aux autres en guise de contribution alternative. Sur quels critères comptez-vous sélectionner les plus chanceux d'entre eux, Messieurs les technocrates ? Les vies humaines ne se marchandent pas. Et la fixation catégorique de chiffres absurdes ne peut empêcher ces femmes et ces hommes prêts à braver les tempêtes sur des bateaux pneumatiques surchargés, à risquer à nouveau leurs vies pour parvenir jusqu'à nos portes...

« La seule chose qui peut nous sauver est d'être citoyens du monde » [1]. La reconnaissance que chaque être humain vivant sur cette planète forme, avec ses semblables, un peuple commun, doté des mêmes droits, dont le premier d'entre eux est la liberté d'exister, et des mêmes devoirs, se traduit par une volonté réelle de bouleverser l'ordre du monde actuel, par la diffusion de

valeurs humanistes et par la restructuration de nos systèmes institutionnels. Si la solidarité, le rapprochement entre les peuples et la réorganisation de nos États nations relèvent encore de l'utopie à l'échelle mondiale, le processus a déjà commencé dans le berceau européen et on le détruit par le maintien de mythes et d'incohérences politiques. Notre patrie européenne se meurt et les mots jetés par Victor Hugo s'envolent avec elle : « nous ne ferons plus qu'un seul peuple, qu'une seule famille, qu'une seule république. Je vais démolir mes forteresses, tu vas démolir les tiennes. Ma vengeance, c'est la fraternité ! Plus de frontières ! Soyons les États-Unis d'Europe, soyons la fédération continentale, soyons la liberté européenne, soyons la paix universelle ».

Le Taurillon, *Abattons les murs*

Les Jeunes Européens – France, 9 novembre 2015

Les Jeunes Européens – France, à l’occasion de l’anniversaire de la chute du mur de Berlin, dénoncent l’élévation de murs pour faire obstacle aux réfugiés en Europe.

Le 9 novembre 1989, les Berlinoises portaient le coup de grâce au rideau de fer qui divisait le continent. Le mur de Berlin tombait, ouvrant de nouveaux horizons à l’Est pour la communauté européenne. Aujourd’hui, partout en Europe, des murs s’élèvent à nouveau.

8

Après la Hongrie de Viktor Orban, qui a fermé sa frontière avec la Serbie, la Croatie et la Roumanie, c’est désormais l’Autriche qui a annoncé la construction d’une nouvelle « clôture » à sa frontière avec la Slovénie dans le but de mieux contrôler l’arrivée des réfugiés dans son pays. Le gouvernement slovène a alors surenchéri en fermant sa frontière avec la Croatie.

Il faut mettre fin à cette vaine escalade de murs, qui ne font que repousser un peu plus loin les problématiques que pose la crise des réfugiés. Ce phénomène concerne l’ensemble du continent, l’Union européenne doit y apporter une réponse commune.

Les Jeunes Européens – France regrettent l’élévation de ces barrières et de ces murs honteux entre les Etats de la famille européenne, bafouant l’un des principes de cette Union, la liberté de circulation des personnes permise par les accords de Schengen. Les Jeunes Européens – France dénoncent également les murs que bâtissent les discours haineux et populistes de certains mouvements politiques et courants de pensée, soufflant sur les braises de la peur et des préjugés à l’égard des demandeurs d’asile. Nous rappelons que leur accueil est un devoir, tant envers la communauté internationale qu’en vertu des principes fondamentaux de l’Union.

Nous demandons la suspension immédiate de ces murs physiques, et le rétablissement de la libre-circulation des personnes. Nous demandons également que le plan d’action proposé par les institutions européennes et approuvé en partie par le Conseil européen en matière de politique migratoire commune soit étendu. Nous demandons ainsi :

Corpus – Formation « Le fédéralisme en acte »

- *La répartition obligatoire des demandeurs d'asile entre les Etats membres de l'Union européenne selon les capacités de chacun.*
- *La définition de critères d'accueil communs pour les demandeurs d'asile.*
- *La création d'une Agence européenne de l'immigration pour soutenir et coordonner l'intégration sociale des réfugiés au sein des Etats membres.*
- *La mise en place d'un corps européen de garde-frontières, en charge de la gestion des centres d'accueil des réfugiés, du contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen et du sauvetage des migrants naufragés ou en détresse, sous la responsabilité de l'Agence européenne de l'immigration.*